

# DIRECTIVES RELATIVES AUX SALONS PROFESSIONNELS POUR LES MACHINES D'ACCÈS EN HAUTEUR



Les expositions, salons professionnels et autres événements du même type représentent des environnements dans lesquels il est difficile de faire fonctionner des plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP). Il convient de porter une attention particulière à la présentation et à la démonstration du matériel lors de tels événements. On observe une augmentation des risques en raison de la présence de nombreux exposants à proximité des PEMP en territoire inconnu, et de démonstrations effectuées auprès de personnes qui ne connaissent pas forcément le secteur des travaux en hauteur.

*La sécurité de tous est toujours la priorité.*

## SÉCURITÉ DE FONCTIONNEMENT

Comme sur tout site de travail, la livraison, la mise en service et le fonctionnement des PEMP doivent suivre les directives d'utilisation sécurisée.

- Toute personne déplaçant ou utilisant un PEMP doit détenir une carte PAL valide et bien connaître le fonctionnement du PEMP en question.
- Une personne est nommée en tant que responsable des secours au sol et doit être présente dès lors que quelqu'un se trouve en hauteur.
- Un plan de secours est requis. Celui-ci doit être mis en œuvre dans le cadre d'un entraînement avant l'inauguration de l'événement.
- Une évaluation des risques et une évaluation au sol sont requises pour chaque événement. Celles-ci doivent être conservées sur le stand.
- Le trajet de tous les PEMP doit être planifié et inspecté. Celui-ci doit être inclus dans l'évaluation des risques.
- Une inspection quotidienne incluant des tests de bon fonctionnement doit être effectuée sur tous les PEMP du stand.
- Aucun enfant n'est autorisé à monter sur un PEMP en élévation ou à entrer dans la zone de démonstration.

## LIVRAISON

La livraison des PEMP doit avoir lieu dans le respect des recommandations de chargement/déchargement de l'IPAF. Un contact connaissant bien les procédures de chargement et de déchargement doit être nommé pour assurer la liaison avec les chauffeurs et la coordination des PEMP.

## GESTION DU TRAFIC

Il est obligatoire de séparer clairement les piétons des PEMP en mouvement au cours de la livraison et de la mise en service du matériel. Cette séparation comprendra des panneaux et des barrières en cas de volume élevé de piétons ou de machines.

## **MISE EN SERVICE ET DÉMONTAGE**

Portez des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés. Suivez les instructions du fabricant pour la mise en service du PEMP. Positionnez chaque PEMP de manière à éviter que les gens ne se cognent la tête. Installez la plateforme et la structure d'extension en position basse ou au-dessus du niveau de la tête. Assurez-vous que tous les garde-fous (et leurs goupilles de verrouillage) et portillons d'entrée sont installés. Utilisez des patins de répartition des charges en fonction des besoins. Les batteries doivent être chargées en dehors des heures d'ouverture au public, dans un lieu bien ventilé.

## **CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

En cas de conditions météorologiques adverses telles que la glace et la neige, nettoyez la plateforme et contrôlez pleinement sa position avant de l'utiliser. En cas de visibilité réduite ou de vents forts, cessez d'utiliser la machine.

## **PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Dans la zone de présentation, les visiteurs et le personnel doivent porter des vêtements et chaussures adaptés (pas de chaussures à bout ouvert, pas de talons hauts) afin de minimiser le risque de trébuchement et de glissade. Les visiteurs ne doivent pas être élevés tant que tous les objets, outils, téléphones, etc. sont placés en sécurité.

Éteignez tous les PEMP qui ne sont pas en cours de démonstration et assurez-en la sécurité. Chaque nuit, abaissez toutes les plateformes. Les équipements stockés sur la plateforme pendant la nuit peuvent causer des problèmes ultérieurs, en particulier si la plateforme est élevée le lendemain matin. Il est conseillé de ne pas stocker d'objets ni d'équipements sur la plateforme.

## **PRÉSENTATIONS EN PLEIN AIR**

Seuls les PEMP approuvés pour une utilisation dans le vent (cote extérieure) peuvent être élevés dans le cadre d'une présentation en plein air. Les PEMP d'intérieur peuvent être placés en position de transport. Surveillez la vitesse du vent et abaissez toutes les plateformes si le vent s'intensifie et dépasse les limites du PEMP, généralement fixées à 12,5 m/s. Des drapeaux peuvent être attachés, mais doivent être en mesure de flotter librement dans le vent. Ils ne doivent pas être attachés à tous les coins. Les bannières en tissu ou rigides attachées sur tous les côtés ne doivent pas être utilisées lorsque le PEMP est en position élevée.

## **PROTOTYPES ET PEMP NON CERTIFIÉS**

Les PEMP doivent être conformes aux règlements locaux. Lorsque des prototypes et PEMP partiellement complétés sont présentés, seul le personnel autorisé connaissant les limites et restrictions de la machine est habilité à faire fonctionner le PEMP. Des mesures de sécurité adéquates doivent être mises en place. Celles-ci pourront inclure des dispositifs de verrouillage ou d'arrêt physiques afin d'éviter tout fonctionnement en dehors des configurations sûres. Dans l'Union européenne, il devrait y avoir un panneau visible indiquant que la machine n'est pas conforme et qu'il n'est pas possible de la faire fonctionner. Il s'agit d'une exigence de la directive européenne relative aux machines 2006/42/CE. L'adoption de cette pratique est en outre vivement recommandée à l'échelle mondiale.

### **ZONE DE DÉMONSTRATION (PRÉSENTATION NON STATIQUE)**

Il est obligatoire d'obtenir la permission de la direction du site avant de procéder à une démonstration du PEMP au cours de l'événement. Une zone de démonstration désignée doit être utilisée. Celle-ci doit s'accompagner d'un accès restreint. En raison du risque de chutes d'objets, cette zone devrait être bien délimitée et surveillée. Faites appel à un coordinateur au sol pour superviser les mouvements. Cette personne doit être présente et disponible dès lors que le PEMP est en mouvement. Prenez des précautions lorsque la machine fonctionne à côté des stands voisins. Communiquez avec leur coordinateur au sol.

L'opérateur et le coordinateur au sol doivent porter des vestes à haute visibilité. La machine doit fonctionner à la vitesse la plus faible possible, à moins qu'elle ne se trouve dans une zone dénuée de machines et d'obstructions. Le châssis et la plateforme doivent rester dans la zone restreinte. Un seul PEMP devrait être en mouvement à tout moment donné. L'élévation ne doit avoir lieu que dans la zone de démonstration. Suivez toujours les instructions du fabricant pour le fonctionnement du PEMP.

### **OPÉRATEURS AUTORISÉS**

Une liste d'opérateurs autorisés et un casier à clés réservé à cet effet doivent être présents sur le stand. Ceux-ci sont mis à la disposition du personnel en permanence, mais le public n'y a pas accès. Le personnel ne doit pas transporter les clés sur le site de l'exposition.

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES**

L'ensemble du personnel d'une plateforme PEMP à flèche est tenu de porter et de connecter les équipements de protection contre les chutes, à moins que la plateforme ne se trouve en position rétractée et que la machine ne soit éteinte. Au minimum, ces équipements se composeront d'un harnais corporel complet et d'un cordon court sur les PEMP 1b, 2b et 3b. Le cordon doit être relié au point d'ancrage désigné par le fabricant. Veuillez noter que sur les plateformes à ciseaux et les mâts verticaux sans flèche, le système de garde-fou représente une protection contre les chutes. Reportez-vous au document IPAF : Protection contre les chutes sur les PEMP (H1)